

**ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2025 – 020**

**PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MADAME VÉRONIQUE CARRÉ,  
8<sup>ème</sup> ADJOINTE AU MAIRE DÉLÉGUÉE AUX FINANCES ET AU PERSONNEL  
COMMUNAL POUR PRÉSIDER LA COMMISSION COMMUNALE  
DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) 2025**

LE MAIRE DE TAVERNY,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général des impôts et notamment en ses articles 1650 et 345 de l'annexe III,

**Vu** la délibération n° 32-2020-JU03 du Conseil municipal en date du 25 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

**Vu** le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints, issu du Conseil municipal réuni en séance publique le 25 mai 2020,

**Vu** l'arrêté n° 2020-074 en date du 29 mai 2020, portant délégation de fonction à Madame Véronique CARRÉ, 8<sup>ème</sup> adjointe au Maire déléguée aux Finances et au Personnel Communal,

**Vu** le courrier de la direction générale des finances publiques en date du 18 février 2025,

**Considérant** que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ;

**Considérant** que, pour la bonne marche des affaires communales, il y a nécessité de procéder à une délégation de fonction et de signature du Maire au bénéfice de Madame Véronique CARRÉ, 8<sup>ème</sup> adjointe au Maire déléguée aux Finances et au Personnel Communal ;

**Considérant** que délégation sera donnée à l'effet de présider la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) du 07 avril 2025 pour signer le procès-verbal de transmission de la liste 41 bâti et non bâti ;

*Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur*

095-219506078-20250318-ARR2025\_020-AR-1-1-1

Réception en sous-préfecture le : 20/03/2025

Publication le : 21 MARS 2025 21 MARS 2025

Notification le :

**Considérant** que Madame le Maire souhaite conférer une délégation de présence et de signature à Madame Véronique CARRÉ, pour la Commission Communale des Impôts Directs le lundi 07 avril 2025 ;

**Considérant** la nécessité de conférer une délégation de présence et de signature à Madame Véronique CARRÉ pour ladite Commission Communale des Impôts Directs afin d'assurer la bonne marche de l'administration ;

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Madame Véronique CARRÉ, 8<sup>ème</sup> adjointe au Maire déléguée aux Finances et au Personnel Communal, est désignée représentante de Madame le Maire dans le cadre de la présidence de la Commission Communale des Impôts Directs 2025 et signataire des documents y afférents.

À ce titre, la délégation temporaire est donnée sous la surveillance et la responsabilité de Madame le Maire à Madame Véronique CARRÉ, 8<sup>ème</sup> adjointe au Maire déléguée aux Finances et au Personnel Communal.

**Article 2 :**

La présente délégation temporaire de signature est valable pour la Commission Communale des Impôts Directs 2025 prévue le lundi 07 avril 2025 et restera valable en cas de report de cette date à une date ultérieure.

**Article 3 :**

Madame le Maire est chargée de l'application du présent arrêté.

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera publié de manière dématérialisée, sur le site internet de la commune et inscrite au registre des arrêtés du Maire dont ampliation sera transmise au représentant de l'État dans le département.

**Article 5 :**

Le présent arrêté sera également notifié à l'intéressé.

**Article 6 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil à Cergy Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal Administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télécours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Fait à Taverny, le 18 Mars 2025



Le Maire,

Florence PORTELLI